

Domaines d'utilisation

Les dalles de plancher Kronodal peuvent être utilisées dans de nombreuses utilisations en conformité avec le DTU 51.3

- Planchers sur solives milieu sec ou humide,
- Planchers sur vide sanitaire,
- Planchers de doublage ou flottant.

Choix de la bonne dalle au bon endroit

Pour sélectionner la dalle de plancher adaptée à sa fonction future, il est nécessaire de valider les quatre points suivants :

1- L'environnement d'utilisation

- Milieu sec (Classe Service 1)
- Milieu humide (classe Service 2)

2 - Les sollicitations

- Type : Charges d'exploitation et/ou permanente (chape de béton, complexe acoustique...)
- Valeurs de ces charges (Ex : habitation 150daN/m², ...)

3 - Type de revêtement de sol final

- Charges par m²
- Contraintes mise en œuvre (suivant DTU du produit ou AT)

4 - Entraxe des supports :

- Solivage existant -> recherche de l'entraxe courant
- Solivage à créer -> Entraxe dicté par le format utile des dalles

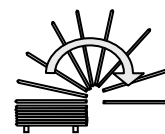
Format et colisage Kronodal RL 4

Utilisation	Type	Référence normative	Formats Hors tout	Formats utiles	épaisseurs				
					12	16	19	22	25
Milieu sec	Standard (*)	EN 312 P2	2050 x 610	2043 x 603	/	/	50	45	/
	CTBS	EN 312 P4	2050 x 925	2043 x 918	/	60	50	45	/
Milieu humide	CTBH	EN 312 P5	2050 x 925	2043 x 918	80	60	50	45	40
	MH (*)	EN 312 P3	2050 x 610	2043 x 603	/	/	50	45	/
			2050 x 925	2043 x 918	/	/	50	45	/

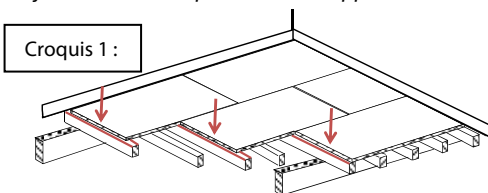
(*) Non structurel – utilisable en plancher non porteur

Mise en œuvre

- Les dalles avant leurs mises en œuvre doivent être conditionnées dans l'environnement d'utilisation finale afin d'atteindre l'humidité d'équilibre, (9 ± 3%).
- Le positionnement des dalles s'effectuent avec le marquage jet d'encre en sous face.
- Ménager un jeu de 10 mm à la périphérie de la pièce pour d'éventuelles variations dimensionnelles
- Pose à joints décalés, dite à coupe de pierre et sur trois appuis au minimum (du fait de la pose à joints décalés, la pose sur deux appuis est admise sur de petites surfaces).



Retournez les dalles pour la mise en œuvre, marquage face inférieure.



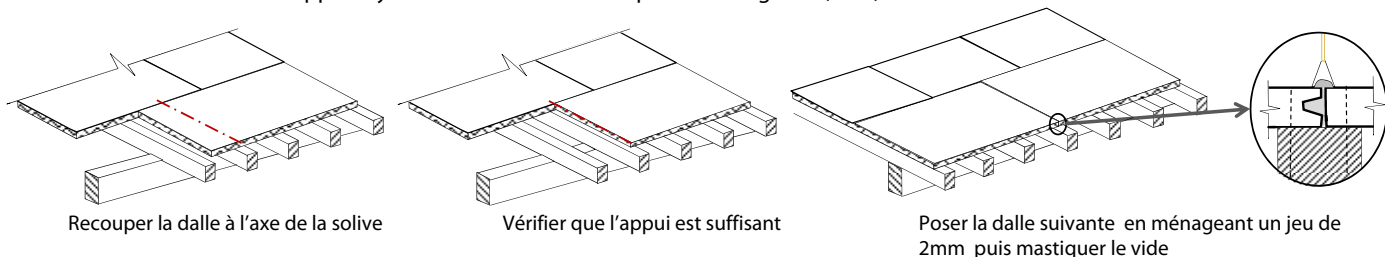
- Rives parallèles aux appuis (généralement les petites) obligatoirement supportées (croquis 1)
- Le recouvrement sur les appuis doit être de 18 mm au minimum (XP ENV 12872) recommandé 20 mm.
- En ambiance humide, la ventilation de la sous-face est obligatoire (minimum 5 cm).
- Pose avec jeu entre dalles, laisser un jeu de 1,5 mm par mètre de dalles dans les deux sens.

Dans tous les cas il convient de consulter la réglementation en vigueur, le DTU 51-3 planchers en bois ou panneaux dérivés du bois et 53-2 revêtements de sol plastiques collés, ainsi qu'aux prescriptions des fabricants.

Avertissement :

Les renseignements contenus dans la présente fiche technique, sont donnés en toute bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances. Ils n'engagent en rien la responsabilité de la société Kronofrance qui se réserve le droit de les modifier sans préavis en fonction de l'évolution des matériaux, des méthodes de calcul ou de mise en œuvre et de la réglementation.

- Pose en Rénovation ou sur support ayant un entraxe non multiple de la longueur (utile) de la dalle

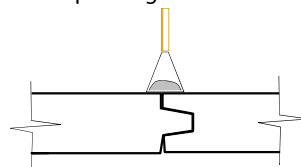
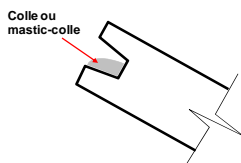
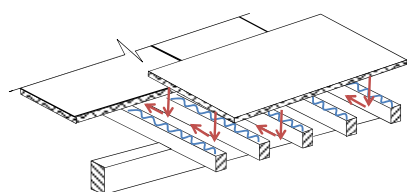


- Fixation par vis (*longueur = 2.5 x épaisseur du panneau*) tous les 150mm sur les appuis périphériques et 300mm en partie courante.(consommation environ 14 vis /m2) ou Fixation par pointes crantées pour solives en bois tendre et pointes torsadées pour bois dur (*longueur = 3.5 x épaisseur du panneau*) tous les 150mm sur les appuis périphériques et 300mm en partie courante. La fixation doit être renforcée par des vis disposées aux 4 angles et à mi-longueur du panneau.
- L'axe des fixations sera à 8 mm au moins des rives (*XP ENV 12872*) recommandé 10 mm.
- Dans certains cas, le plancher peut jouer le rôle diaphragme. Il convient de coller les assemblages pour constituer un platelage homogène et de vérifier que les efforts horizontaux sont correctement transmis à la structure verticale. La surface d'un seul tenant est limitée à 30 m2, le plus grand côté n'excédant pas 6 m. avec en périphérie un jeu de 10 mm.

Etape 1 : Mastic colle sur solives

Etape 2 – Dépose de la colle dans la rainure

Etape 3 : Egalisation du surplus



- **Conseil pour éliminer tout risque de grincement**, il convient d'effectuer une pose collée comme expliqué ci-dessus.
- En cas de doute sur le type de revêtement de sol ultérieur mais également pour améliorer la rigidité globale du plancher, il est conseillé d'utiliser une dalle CTBH et de coller les assemblages.

Avertissement : La variation dimensionnelle des panneaux de particules est comprise entre 0.030 et 0.050 % pour une reprise d'humidité de 1 %. Dans le cas où la mise en œuvre doit se faire en atmosphère très humide, il est conseillé d'effectuer la fixation des dalles en deux temps.
A la pose, fixer provisoirement les dalles par 4 ou 6 pointes par dalle. Après stabilisation, effectuer la fixation définitive des dalles.

Abaques de performance

Les tableaux de charge ci-dessous indiquent les entraxes entre appuis en fonction de la charge d'exploitation uniformément répartie et de l'épaisseur du panneau. Flèche 1/400°, charges permanentes = 20%, poids propre inclus et vérification sous charge concentrée de 200kg.

Abaque de performance

Charges Permanentes daN/m2	Milieu sec (classe de service 1) EN 312 P4 - CTBS			Milieu humide (classe de service 2) EN 312 P5 - CTBH		
	19	22	25	19	22	25
150	46	51	58	50	57	65
200	43	49	55	47	55	62
250	40	45	52	44	51	58
350	36	40	46	39	45	52
400	35	39	45	38	44	50
500	32	36	40	35	40	45

Abaque optimisé (en fonction de nos longueurs utiles)

Longueur utile = 2043						
Entraxe Optimisé en cm	Milieu sec CTBS			Milieu humide CTBH		
	19	22	25	19	22	25
51,1 (2043 /4)	100	150	250	130	250	350
40,9 (2043 /5)	230	300	400	300	500	+ 500
34,1 (2043 /6)	370	+ 500	-	+ 500	-	-

Mise en garde : Ces abaques ne sont utilisables que dans les cas correspondant aux hypothèses de calculs citées ci-dessus et pour les charges d'exploitation correspondantes. Ils ne sont pas adaptés pour les surfaces de stockage, en présence de charges roulantes et dans le cas de charges permanentes supplémentaires. (Revêtements de sol, carrelages etc.)



Dans tous les cas il convient de consulter la réglementation en vigueur, le DTU 51-3 planchers en bois ou panneaux dérivés du bois et 53-2 revêtements de sol plastiques collés, ainsi qu'aux prescriptions des fabricants.

Avertissement :

Les renseignements contenus dans la présente fiche technique, sont donnés en toute bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances. Ils n'engagent en rien la responsabilité de la société Kronofrance qui se réserve le droit de les modifier sans préavis en fonction de l'évolution des matériaux, des méthodes de calcul ou de mise en œuvre et de la réglementation.